

ANNEXE N° II À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-422
DU 14 AOÛT 2009 RELATIF À LA SÉCURITÉ
ET L'HYGIÈNE DES PISCINES
«EXEMPLE DE PLAN D'ORGANISATION DE
LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS»

I. - IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Nom de l'établissement ;
- Adresse ;
- N° de téléphone ;
- Propriétaire ;
- Exploitant.

II. - INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIELS

1) Plan de l'ensemble des installations

2) Plan d'ensemble comprenant :

- la situation des bassins, toboggans et équipements particuliers ;
- les postes, les zones de surveillance ;
- l'emplacement des matériels de sauvetage ;
- l'emplacement des matériels de recherche ;
- l'emplacement du matériel de secourisme disponible ;
- l'emplacement du stockage des produits chimiques ;
- les commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides ;
- les moyens de communication intérieure ;
- les moyens d'appel des secours extérieurs ;
- les voies d'accès des secours extérieurs.

3) Identification du matériel de secours disponible

a) Matériel de sauvetage :

- Embarcation ;
- Bouées ;
- Perches ;
- Gilets ;
- Filins ;
- Plans durs ;
- Autres...

b) Matériel de recherche (pour baignades en milieu naturel) :

- Palmes ;
- Masque ;
- Tuba...

c) Matériel de secourisme comprenant notamment :

- 1 brancard rigide ;
- 1 couverture métallisée ;
- Des attelles gonflables pour membres inférieurs et supérieurs ;
- 1 collier cervical (adulte-enfant) ;
- 1 aspirateur de mucosité avec sondes adaptées ;
- 1 nécessaire de premier secours...

d) Matériel de réanimation :

- 1 bouteille d'oxygène de 1 000 litres utilisable avec manomètre et débit-litre ;
- 1 ballon autoremplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation.

4) Identification des moyens de communication

a) Communication interne :

- Sifflet ;
- Bouton poussoir de borne d'appel d'urgence ;
- Appareil radio ;
- Autre (préciser) ex. : téléphone portable.

b) Moyens de liaison avec les services publics :

- (SAMU - sapeurs-pompiers) ;
- Autre que téléphone urbain, à préciser.

III. - FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

1) Période d'ouverture de l'établissement :

- Ouverture permanente ;
- Ouverture saisonnière (préciser) ;

- Ouverture occasionnelle (préciser) ;
- Autres...

2) Horaires et jours d'ouverture au public :

Par période.

3) Fréquentation :

- Fréquentation maximale instantanée choisie par le maître d'ouvrage ;

- Nombre d'entrées pour l'année ;
- Fréquentation maximale hivernale journalière ;
- Fréquentation maximale saisonnière journalière ;
- Moments prévisibles de forte fréquentation (préciser si possible les jours et périodes de la journée).

IV. - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA SÉCURITÉ**1) Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public :**

- nombre ;
- qualification.

2) Postes ;**3) Zones de surveillance ;****4) Autre personnel présent dans l'établissement.****V. - ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT**

(A prévoir pour les différents types d'accidents et en fonction des personnels présents alors dans l'établissement).

1) Alarme au sein de l'établissement :

- Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement (sifflet, bouton poussoir, avertisseur portable individuel, etc.) ;

- Personnel désigné pour apporter le matériel mobile nécessaire à la recherche et au sauvetage sur le lieu d'accident ;

- Sorties particulières de l'eau ou d'équipements annexes ;
- Moyens techniques et personnel désigné ;
- Evacuation du bassin ;
- Personnel désigné pour évacuer la baignade ;
- Signaux utilisés ;
- Personnel désigné pour préparer l'évacuation de la victime ;
- Personnel désigné pour les premiers secours ;
- Exercices d'alarme, périodicité.

2) Alerte des secours extérieurs :

- Pompiers par le 18 ;

- Police-secours par le 17 ;
 - Personnel désigné pour déclencher l'alerte ;
 - Accueil des secours extérieurs ; zones d'accès.
-